

# REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 9 DECEMBRE 1893.

No. 49

## NOTRE REPOSE AU <sup>r</sup>REV. AMARON

Le CANADA-REVUE vient d'avoir à subir une nouvelle bordée d'attaques de la part de la presse subventionnée par nos institutions religieuses pour défendre leur cause financière.

Cette attaque ne nous occuperait pas plus que les nombreuses autres injustes persécutions dont nous avons été victimes, si elle n'avait pas une cause étrangère à notre journal et des assertions auxquelles nous sommes opposés, et que nous devons réfuter, parce qu'elles proviennent d'une conception fautive de notre œuvre et de nos desseins, et d'une appréciation inexacte de nos écrits et de nos tendances.

La *Press* a profité d'un discours prononcé par le révérend pasteur Amaron pour nous accuser d'une foule de méfaits dont nous prétendons être innocents, comme nous le prouverons.

Le pasteur Amaron, lui aussi, nous a attribué des idées que nous n'avons pas.

Nous devons aux amis qui nous soutiennent dans notre lutte de fournir quelques explications.

M. Amaron croit et dit que notre lutte contre l'ultramontanisme est une lutte pure et simple contre l'esprit religieux en lui-même; contre l'idée religieuse.

Nous devons protester contre cette interprétation, que nous avons toujours combattue, quels que soient ceux qui l'aient énoncée.

Nous prétendons être chrétiens et catholiques dans tous nos actes et dans tous nos écrits.

Nous n'avons jamais songé à la destruction d'aucun principe ni d'aucun dogme religieux, et

c'est avec le plus grand soin que nous nous sommes toujours abstenus, même dans les moments de plus grande et de plus légitime excitation, d'attaquer quoique ce soit de l'édifice élevé par les fondateurs de la religion que nous respectons et vénérons.

Mais nous avons fait le départ entre les dogmes et les pratiques religieuses, entre la loi divine et la loi ecclésiastique, entre l'église et la religion.

Respectueux des dogmes de la religion et de la loi divine, nous avons considéré comme étant de libre discussion les pratiques religieuses, la loi ecclésiastique et les règles de l'Église dont nous faisons partie au même titre sinon au même degré que ses plus hauts dignitaires.

Si c'est là notre crime, nous avouons l'avoir commis et ne pas nous repentir; mais ce que nous ne croyons pas, c'est que le Rev. M. Amaron ait le droit d'y trouver contre nous une source de blâme et d'accusation d'irréligion et d'impiété, le principe primordial de la doctrine qu'il professe nous ayant toujours semblé être le *libre examen*.

M. Amaron, allant plus loin, parle des ruines cléricales "que nous semons sur notre passage."

Ici encore, nous pensons que le soin de l'image a emporté l'éloquent orateur protestant plus loin que sa pensée ou plus loin que ne le comportaient les faits.

Nous ne croyons pas et nous ne voulons pas joncher notre course de ruines cléricales.

Au contraire, notre but, notre souci le plus ardent a toujours été de débayer notre route des ruines cléricales qui l'obstruaient.